



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Point sur la mise en œuvre du Ségur

*Comité de suivi Ségur
Mercredi 23 septembre 2020*

Ouverture par Monsieur Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

Ouverture de la séquence

Méthodologie de travail et de suivi

Mesures Ségur et calendrier

Méthodologie de travail et de suivi

Ouverture de la séquence

Méthodologie de travail et de suivi

Mesures Ségur et calendrier

Continuité entre Ma Santé 2022 et le Ségur de la santé

Pilier 4 : Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers



Un seul plan « Ma santé 2022 » 9 chantiers

Structuration territoriale

Gradation des soins/ GHT

Urgences / Soins Non Programmés

Qualité et pertinence

Financement et tarification

Formations

Management et engagement professionnel

Diversification des parcours professionnels

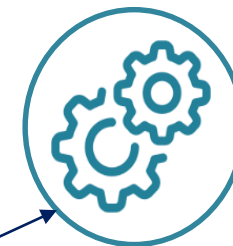
Numérique en santé



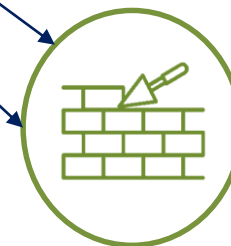
Pilier 1 : Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent



Axe transversal: Accélérer le développement du numérique en santé



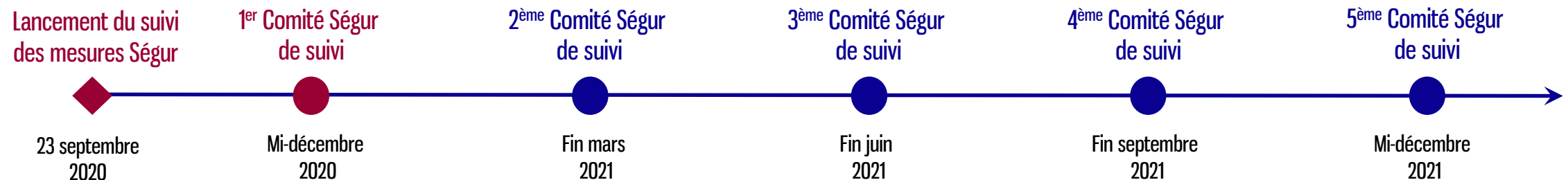
Pilier 3 : Simplifier les organisations et le quotidien des équipes



Pilier 2 : Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins

Mise en place d'un Comité de suivi du Ségur

- Fusion de la comitologie Ma Santé 2022 et Ségur
- Comité de suivi Ségur trimestriel, réunissant l'ensemble des membres du comité Ségur



- Modalités de suivi spécifique des protocoles d'accord du Ségur (pilier 1 – RH)

RH : Mise en place de groupes de travail

- **Des groupes de travail spécifiques à chaque sujet/filière seront organisés afin de mettre en œuvre les mesures du pilier 1, en concertation avec les acteurs concernés**
 - **Le premier groupe de travail FPH s'est tenu le 17 septembre** (consacré à la méthodologie et au calendrier des travaux statutaires de la mesure relative à la révision et la revalorisation des grilles indiciaires des personnels soignants, médicotekniques, de la rééducation et des directeurs des soins)
 - **Le premier groupe de travail PM se tiendra les 24 et 25 septembre prochains** (consacré à la rénovation de l'exercice médical – valences non cliniques, AIG et PET)

Présentation des mesures du Séjour et éléments de calendrier

Ouverture de la séquence

Méthodologie de travail et de suivi

Mesures Séjour et calendrier

Pilier 1 : Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent

Mesure 1

Revaloriser les professionnels de santé et renforcer l'attractivité de l'hôpital et de l'Ehpad

Mesure 2

Permettre aux établissements publics de santé de négocier et aménager à leur niveau le temps de travail

Mesure 3

Mettre fin au mercenariat de l'intérim médical

Mesure 4

Augmenter le nombre de professionnels paramédicaux formés

Mesure 5

Renforcer les réseaux d'enseignement et de recherche dans les territoires en partenariat avec le MESRI

Mesure 6

Accélérer le déploiement des IPA

Mesure 7

Lancer une réflexion sur la création d'une profession médicale intermédiaire

Mesure 8

Favoriser les exercices mixtes entre ville et hôpital

Pilier 1 : Engagements réalisés à date

Première tranche de la revalorisation socle (90 euros net/mensuels) dès septembre 2020 pour les personnels des EPS et EHPAD publics et sa prise en compte pour la retraite (textes publiés le 19/09)



Doublement des ratios promus / promouvables (arrêté publié le 08/09)



Revalorisation de l'IESPE (premier palier avec une revalorisation de 493€ à 700€ brut mensuels) au 01/09/20 (textes publiés le 22/09)



Revalorisation des traitements et émoluments des étudiants de 2ème cycle en MMOP au 01/09/20 puis des internes au 01/11/20 (textes publiés le 22/09)



Instruction interministérielle relative à la mise à disposition et l'entretien gratuit des tenues professionnelles des étudiants paramédicaux (instruction publiée le 07/09)

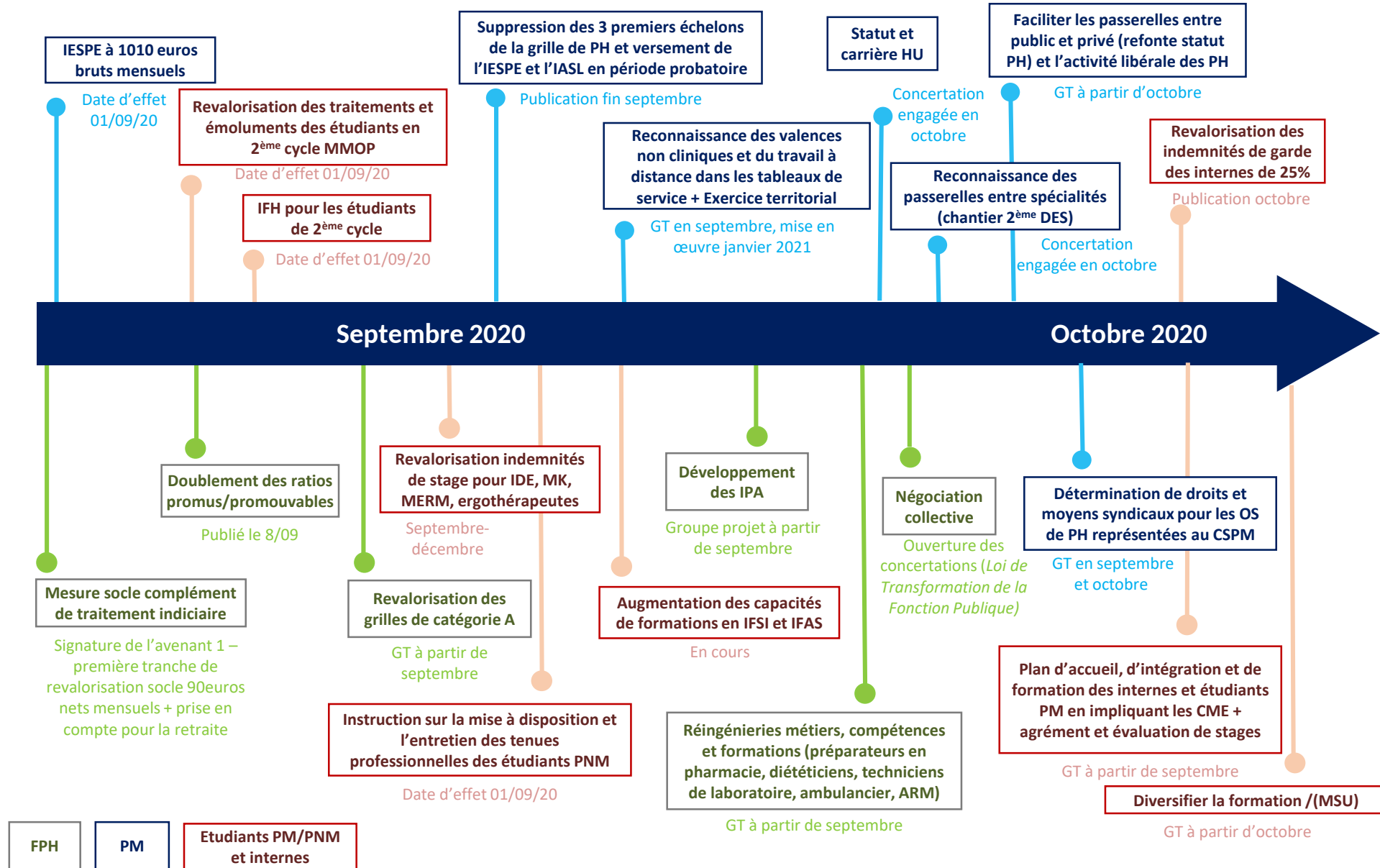


Augmentation des capacités de formations en IFSI et en IFAS :

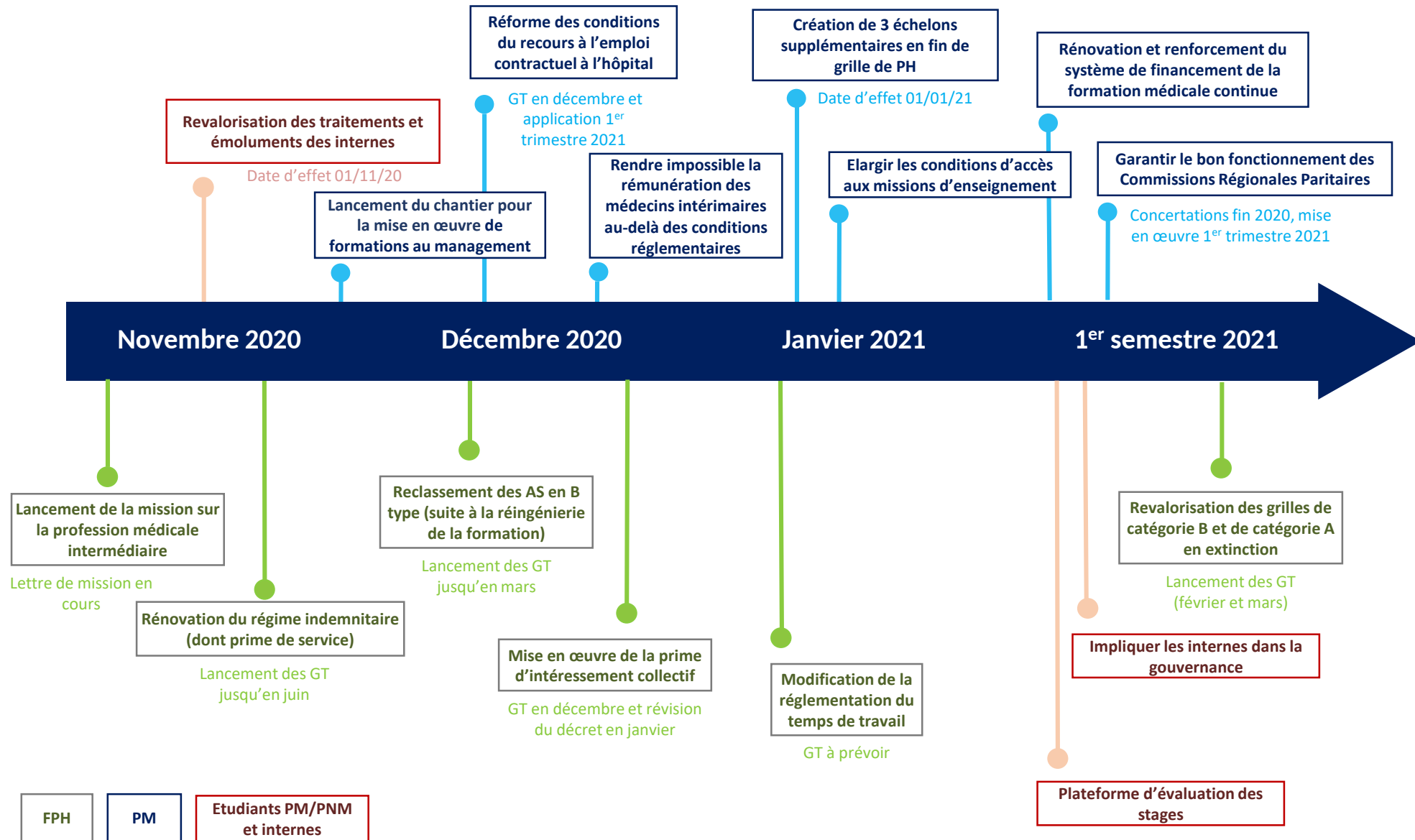
- 16 000 places supplémentaires pour les étudiants :
 - en IFSI : 6 000 places (2 000 à la rentrée 2020 et 4 000 à la rentrée 2021)
 - en IFAS et DEAES : 10 000 places en 2021
- Campagne de financement de places supplémentaires dans le cadre du plan de relance de l'économie



Pilier 1 : Calendrier indicatif des mesures (sept. – oct. 2020)



Pilier 1 : Calendrier indicatif des mesures (nov. 2020 – S1 2021)



Pilier 2: Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins

Mesure 9

Réaliser un plan d'investissement massif en santé (ville-hôpital-médico-social)

Mesure 10

Donner le pouvoir aux territoires en matière d'investissements en santé

Mesure 11

Accélérer la réduction de la part de T2A

Mesure 12

Financer l'ouverture et/ou la réouverture de 4 000 lits « à la demande »

Mesure 13

Rénover l'ONDAM pour l'adapter à une politique de santé de long-terme

Mesure 14

Accélérer la transition écologique à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux

Mesure 15

Renforcer la qualité et la pertinence des soins

Mesure 16

Soutenir et dynamiser la recherche en santé

Mesure 17

Développer les hôtels hospitaliers

Pilier 2 : Engagements réalisés à date

Reprise de dette : article PLFSS



Investissement : expérience pilote avec l'ARS Bretagne avant déploiement du modèle et accompagnement d'autres établissements



Hôtels hospitaliers : article PLFSS



Refonte de l'ONDAM : lettre de mission HCAAM



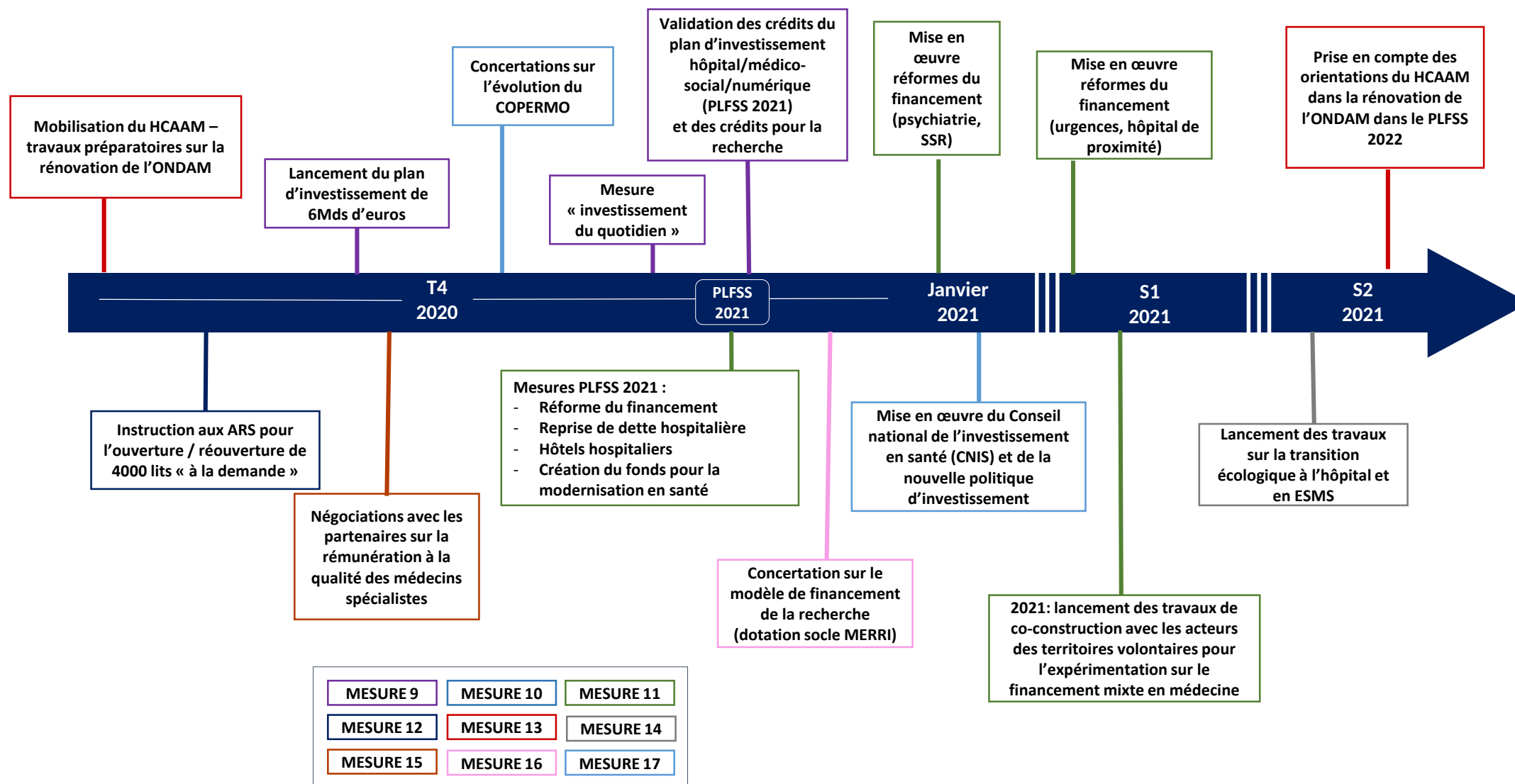
Expérimentation dotation populationnelle médecine : article PLFSS



Qualité et pertinence : lancement des travaux avec les CNP



Pilier 2: Calendrier indicatif



Pilier 3 : Simplifier les organisations et le quotidien des équipes

Mesure 18

Réhabiliter le rôle et la place du service au sein de l'hôpital pour mettre fin aux excès de la loi HPST

Mesure 19

Donner la capacité aux établissements et territoires d'adapter les règles du code de la santé publique

Mesure 20

Simplifier les procédures et libérer du temps pour les hospitaliers

Mesure 21

Adapter les principes de la commande publique aux besoins particuliers des établissements dans les territoires

Mesure 22

Mieux associer les soignants et les usagers à la vie de l'hôpital

Mesure 23

Mieux prévenir les conflits à l'hôpital

Pilier 3 : Engagements réalisés à date

Protocoles de coopération locaux (possibilité de protocoles expérimentaux locaux promus à l'initiative d'une équipe de professionnels en établissement) : loi ASAP



Réforme des autorisations :

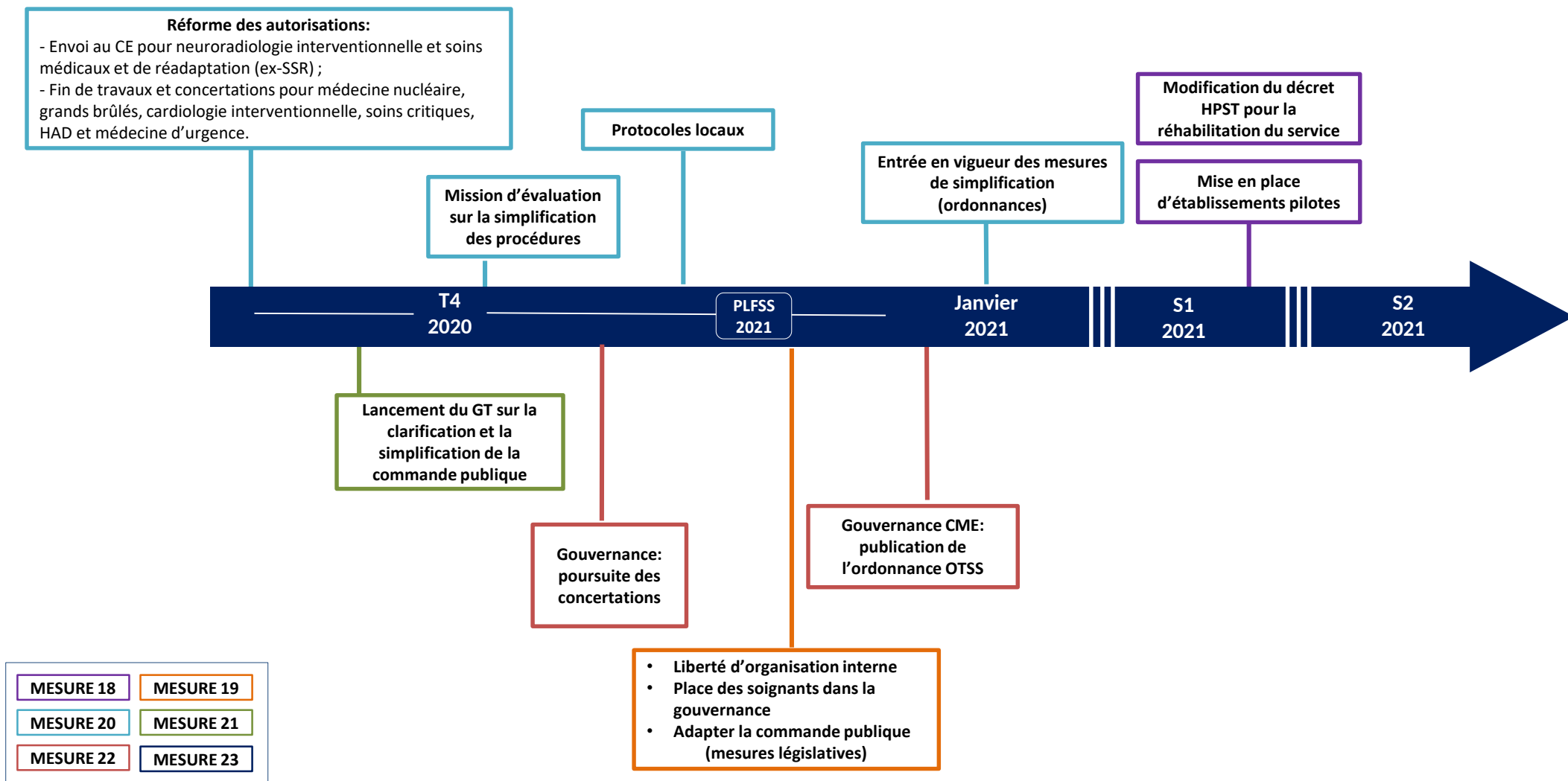
- Envoi au CE pour neuroradiologie interventionnelle et soins médicaux et de réadaptation (ex-SSR) ;
- Fin de travaux et concertations pour médecine nucléaire, grands brûlés, cardiologie interventionnelle, soins critiques, HAD et médecine d'urgence.



Gouvernance / GHT : finalisation des concertations



Pilier 3 : Calendrier indicatif des mesures



Pilier 4 : Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers

Mesure 24

Assurer le développement de la télésanté dans tous les territoires

Mesure 25

Améliorer l'accès aux soins non programmés par le développement de l'exercice coordonné

Mesure 26

Concrétiser le service d'accès aux soins (SAS)

Mesure 27

Lutter contre les inégalités de santé

Mesure 28

Mettre en place une offre de prise en charge intégrée ville-hôpital-médico-social pour les personnes âgées

Mesure 29

Améliorer l'accès au soin des personnes en situation de handicap

Mesure 30

Faire des hôpitaux de proximité des laboratoires en matière de coopération territoriale et ouvrir le cadre de labellisation dès 2020

Mesure 31

Renforcer l'offre de soutien psychiatrique et psychologique de la population

Mesure 32

Renforcer les missions et l'indépendance des CRSA afin d'en faire de véritables parlements de santé

Mesure 33

Evolution des ARS : renforcer le niveau départemental et l'association des élus

Pilier 4 : Engagements réalisés à date

SAS: Lancement de l'appel à projet des pilotes pour une organisation mixte ville-hôpital de prise en charge des appels urgents et non programmés et élaboration de l'expression de besoin du volet digital du Service d'Accès aux Soins



Lancement des négociations conventionnelles sur l'exercice coordonné:

- ACI/CPTS: 24/09
- Médecins: 17/09



Télésanté: lancement des négociations conventionnelles allégeant les conditions de remboursement des téléconsultations et permettant la prise en charge de la télémédecine pour les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes, et la prise en charge du télésoin pour les pharmaciens et les auxiliaires médicaux conventionnés



Personnes âgées : pérennisation des dispositifs renforcés pendant la crise Covid-19 (astreintes gériatriques et soins palliatifs, équipes mobiles de gériatrie, mobilisation de l'HAD en Ehpad, IDE de nuit, hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation en EHPAD)



Hôpitaux de proximité : concertation en cours des partenaires sur le corpus juridique de la labellisation



Pilier 4: Calendrier indicatif des mesures

